



Mémoire sur le programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel - Laurentienne

Juin 2022

Introduction

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre des consultations publiques conduites par la Ville de Québec pour son PPU du Pôle urbain Wilfrid-Hamel - Laurentienne. Nous nous sommes attachés à la portion du PPU qui concerne le quartier Vanier. La communauté de Vanier est au cœur de la mission de notre organisme, La Ruche Vanier. Plus spécifiquement, notre mission est d'améliorer la qualité de vie et le pouvoir d'agir des citoyens.nes du quartier Vanier et d'abord des personnes et des familles qui vivent des situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

L'organisme a été fondé en 1978 par des citoyens.nes engagés. Il est solidement ancré dans la communauté et dans son histoire des 40 dernières années. La Ruche Vanier a été l'un des principaux acteurs dans la création des organismes et des entreprises d'économie sociale que sont Alphabeille Vanier, Ressources Parents Vanier, la Maison des jeunes La Parenthèse, la Société culturelle de Vanier, Jardins communautaires et collectifs La Rosée, La Butineuse de Vanier, Recyclage Vanier et les deux CPE du quartier (Allô Mon Ami et l'Essentiel). La Ruche Vanier est donc impliquée dans le développement du quartier avec une forte préoccupation pour des actions qui favorisent la réduction des inégalités sociales et, depuis quelques années, une véritable transition écologique. Par conséquent, particulièrement intéressée par le présent PPU.

D'emblée, nous saluons les objectifs poursuivis par la Ville dans ce programme et dans la proposition de plan d'action qui l'accompagne. Ces objectifs vont dans le sens de la volonté des citoyens et organismes de transformer le secteur en milieu de vie complet, de repenser la configuration pour le rendre plus humain, de multiplier les espaces publics, de favoriser la venue de services de proximité, de réaliser un aménagement urbain qui soutient les déplacements actifs, le confort climatique et la qualité de l'expérience urbaine.

Nous exprimons cependant notre grande déception à l'égard des stratégies énoncées dans ce PPU. Elles manquent singulièrement d'audace et d'innovation. C'est, à plus petite échelle, une réédition du développement du secteur Lebourgneuf, avec toutes les erreurs qui le caractérisent. Il manque à ce PPU une vision intégrée de développement social et environnemental digne des défis écologiques du 21^{ème} siècle et une volonté d'en assumer pleinement la responsabilité. Le potentiel est pourtant énorme. La communauté de Vanier, fortement défavorisée depuis des décennies et enclavée dans un quartier de bitume où il fait trop chaud l'été et où les déplacements actifs sont trop risqués en tout temps, mérite beaucoup mieux de la Ville de Québec.

Nous entendons faire valoir le potentiel d'audace et d'innovation que ce PPU pourrait développer dans des actions concrètes de développement social et environnemental. Nous nous attarderons sur les aspects suivants :

1. Le logement
2. Les déplacements
3. L'environnement

1) Logement : Oser et innover pour un développement résidentiel responsable

Nous appuyons la volonté de la Ville de favoriser la densification du quartier Vanier et son attractivité. La Ville est aussi responsable de protéger le droit des résidents.tes actuels de Vanier de continuer de vivre dans leur communauté d'appartenance. Dans le quartier vivent d'une part des Vaniérois.ses « de longue date » ayant un fort sentiment d'appartenance d'autre part de nombreux ménages issus de l'immigration. Ceux-ci participent à rajeunir, à diversifier et à dynamiser le quartier. Toutefois, une bonne partie de cette communauté doit composer avec de faibles revenus qui ont des effets sur leur sécurité alimentaire, leur santé et leur stabilité résidentielle. Cette stabilité résidentielle est actuellement menacée par la hausse des coûts des loyers et des pratiques de type « rénovation » de plusieurs propriétaires immobiliers qui souhaitent profiter, entre autres, de la future attractivité du quartier.

La Ruche Vanier a été non seulement témoin de plusieurs dizaines de rénovictions depuis 2017, elle en a aussi été victime pour son local communautaire sur l'avenue Claude-Martin en 2016. La Ville, qui est l'acteur principal de cette attractivité annoncée pour des propriétaires malheureusement sans scrupule, doit assumer une responsabilité bienveillante à l'égard des résidents.tes de Vanier. Elle doit en conséquence mettre en œuvre dans son PPU des moyens audacieux pour favoriser le maintien des résidents.tes dans leur communauté.

Nous recommandons que la Ville identifie et mette en place les mesures nécessaires pour soutenir le développement d'un vaste parc de logements abordables. Actuellement, il n'y a que 13% de logements sociaux dans le quartier et aucun de type abordable pour des revenus faibles ou moyens. C'est nettement insuffisant compte-tenu que les coûts actuels des loyers représentent une trop grande part des dépenses des ménages, leur laissant peu ou pas de marge pour couvrir leurs autres besoins essentiels. Nous recommandons qu'au moins 25% des nouvelles unités de logements soient abordables pour les personnes à revenus faibles ou moyens.

Il est aussi impératif de faire un meilleur contrepois aux promoteurs du secteur privé, à qui on laisse actuellement beaucoup trop de marge de manoeuvre. Un moyen sûr est de favoriser que ces nouveaux logements sociaux et abordables appartiennent à des coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif. Cette stratégie permettra d'éviter les problèmes des logements de propriété privée qui perdent leur statut « abordable » après quelques années. Ce parc résidentiel de propriétés collectives ou communautaires favorisera non seulement le maintien des résidents actuels dans leur quartier, mais aussi une plus grande mixité sociale à long terme.

Pour y parvenir, nous recommandons plus particulièrement que la Ville insère dans ce PPU :

- L'objectif de réserver 25% des nouvelles unités de logements créées à Vanier à du logement social et abordable pour des ménages à faible ou à moyen revenus sous forme d'OBNL et de coopératives;
- La création d'une réserve foncière pour le développement spécifique de ces logements sociaux et abordables sur le territoire de Vanier;
- L'inventaire des terrains et immeubles propices à l'aménagement de logements sociaux et abordables et impliquant les groupes de ressources techniques (GRT) du territoire de la Ville de Québec et les organismes communautaires de Vanier;
- L'engagement d'acquérir, comme la Loi sur les cités et villes le permet, les propriétés du territoire lors de la vente pour non-paiement de taxes et les verser dans sa réserve foncière pour le logement social et abordable;
- L'engagement d'acquérir par expropriation, comme la Loi le lui permet, des propriétés identifiées comme problématiques (insalubrité, insécurité, etc.) ou situées dans des secteurs de Vanier à fort potentiel de développement résidentiel communautaire (ex. le secteur de l'avenue Claude-Martin);
- La cession des propriétés à titre gratuit ou la vente à faible coût à des organismes reconnus et promoteurs de projets d'habitations sociales et abordables.

Pour le financement des projets de logements sociaux et abordables, il existe plusieurs outils financiers pour les villes et les organismes promoteurs, comme par exemple le Programme d'habitation abordable – Québec, le Fonds d'acquisition québécois ou encore l'Initiative fédérale de logement communautaire. Il existe aussi des leviers financiers pour les organismes promoteurs du côté des institutions financières et la philanthropie. Il faut cependant un véritable leadership de la Ville de Québec pour soutenir l'acquisition ou la prise de propriété de terrains et d'immeubles que les promoteurs immobiliers ont toutes les facilités du monde à acquérir.

Lors d'une récente consultation de La Ruche Vanier auprès des locataires du quartier, nous avons constaté un problème de surpeuplement dans plusieurs logements de trois chambres et plus. Nous croyons que le 25% des nouveaux logements réservés pour des unités à deux chambres et plus est sous-estimé de la part de la Ville de Québec. Nous croyons aussi qu'il y a un manque criant de logements de plus de trois chambres pour loger les familles plus nombreuses du quartier, ou qui veulent s'établir dans le quartier. Nous demandons à l'administration en place de réévaluer les besoins en matière de logements de deux chambres et plus de façon à adapter le pourcentage requis de logements sociaux et abordables de 2, 3 et plus de 3 chambres. Ceci dans le but de répondre aux besoins des familles et éviter d'aggraver les problèmes de logements déjà présents.

2) Les déplacements : Oser favoriser la mobilité active et collective

La Ville de Québec est reconnue pour favoriser d'abord les déplacements automobiles. Le quartier Vanier n'y fait pas exception. Traversé par deux boulevards particulièrement achalandés (Wilfrid-Hamel et Pierre-Bertrand), entouré d'autoroutes (Laurentienne et Félix-Leclerc), parcouru de rues très larges et dépourvu d'un réseau cyclable digne de ce nom, Vanier est un piètre exemple de mobilité active. Le présent PPU tend à démontrer que la Ville de Québec a compris l'importance d'accorder plus de place à la mobilité active dans le futur développement du quartier. Cependant, elle n'ose pas être innovante alors que le quartier présente un énorme potentiel de transformation.

Voici nos recommandations pour soutenir le développement de la mobilité active et collective dans le cadre de ce PPU :

- **Créer des rues piétonnes au cœur du quartier.** Des rues piétonnes stimuleraient la mobilité active, mais aussi la vie de quartier. Les impacts positifs des rues piétonnes sur les communautés sont bien connus : sécurité accrue des piétons, amélioration de la santé des résidents, stimulation de l'activité économique de proximité et animation de la vie de quartier¹. Dans cette optique, nous proposons l'aménagement de la rue Chabot en rue piétonne. La rue Chabot apparaît particulièrement adaptée puisqu'elle dessert des commerces, un restaurant, le centre communautaire Fernand-Dufour, le complexe Jean-Paul Nolin ainsi que l'école Notre-Dame-du-Canada, l'aréna Patrick-Poulin et le bureau d'arrondissement. De plus, la rue Chabot est identifiée comme une rue pouvant accueillir du commerce dans le nouveau zonage proposé

¹ Voir : <https://collectivitesviables.org/articles/rues-pietonnes.aspx>. Consulté le 17/06/2022

dans le PPU, ce qui correspond aux objectifs de stimulation de l'activité économique de proximité.

- **Créer des rues partagées.** La rue partagée est un espace à usage commun pour les piétons, les cyclistes, les automobiles et autres véhicules. Elle sert à la fois aux déplacements et aux activités sociales et communautaires. Pour compléter des rues piétonnes, mais avec moins de contraintes pour les automobiles, nous proposons de transformer en rues partagées la rue Beaucage et les avenues Chanoine-Côté et Plante. La transformation de la rue Beaucage en rue partagée semble particulièrement adaptée puisqu'elle est déjà traversée par une bande cyclable, qu'elle passe devant plusieurs écoles, devant un terrain avec un bon potentiel de place publique (le terrain de l'Église Notre-Dame-de-Recouvrance), devant un terrain ciblé par la Ville de Québec dans le PPU pour y créer un parc¹, qu'elle rejoint le parc Victorin-Beaucage et qu'elle passe devant plusieurs commerces. De plus, la rue partagée étant accessible aux voitures, celles-ci pourront rejoindre le boulevard Pierre-Bertrand ou la rue Soumande en ayant une vitesse de circulation compatible avec un quartier résidentiel.

L'aménagement de l'avenue Chanoine-Côté donnerait pour sa part la possibilité de faire un lien sécuritaire entre la rue Beaucage et le boulevard Wilfrid-Hamel tout en touchant l'École Secondaire Vanier.

Enfin une rue partagée sur l'avenue Plante permettrait de faire revivre une artère auparavant commerçante et toujours en partie zonée comme telle, tout en reliant la rue partagée de Beaucage et la rue piétonne de Chabot. Cette rue partagée prolongée jusqu'à la rue Samson créerait un lien sécuritaire et une circulation apaisée jusqu'à La Chapelle Spectacles et le futur grand parc du terrain d'Hydro-Québec, situé à proximité.

De plus, ces rues étant ciblées comme des « axes prioritaires à verdir et valoriser »² et comme des « parcours piétonniers principaux »³, leur transformation en rues partagées est d'autant plus pertinente.

- **Créer des rues à sens unique.** Étant donné l'aménagement du territoire de Vanier, il est tout à fait possible de transformer certaines rues du quartier en rues à sens unique

¹ Voir page 42 du PPU

² Voir page 44 du PPU.

³ Voir page 39 du PPU.

avec des arrêts à chaque intersection, à la manière du quartier Saint-Sauveur. Cela aurait l'avantage de réduire la vitesse des voitures et de les forcer à s'arrêter à chaque intersection. De plus, une rue à sens unique n'a de fait plus besoin d'être aussi large et l'espace libéré peut être redonné aux trottoirs, à du verdissement ou à des pistes cyclables. Nous proposons de créer des rues à sens unique dans toutes les rues du quartier visées par le PPU.

- **Réduire le nombre de voies de circulation sur l'avenue Soumande.** Si la réduction de la place allouée à l'automobile sur l'avenue Soumande est appréciable, la Ville de Québec doit aller plus loin et réduire le nombre de voies pour transformer l'avenue Soumande en une avenue à 2 voies de circulation dans les deux sens et donc 4 voies de circulation en tout (au lieu de 5). La suppression d'une voie de circulation permettrait de réduire le nombre de véhicules, la vitesse des véhicules et permettrait également de réduire le temps de traversés des piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite. De plus, la voie de circulation supprimée pourrait avantageusement être remplacée par de la verdure, ce qui permettrait de répondre aux besoins de verdissement du quartier, ou par tout aménagement favorable aux transports actifs.
- **Avoir un réseau continu de piste cyclables.** Actuellement, les pistes cyclables du quartier ne permettent pas les déplacements fluides et sécuritaires à l'intérieur de ses limites et vers les quartiers voisins. Dans l'optique d'amélioration du réseau cyclable, nous soutenons vivement le document d'analyse et de proposition de bonifications du réseau cyclable déposé et adopté par le Conseil de Quartier de Vanier en décembre 2021 qui propose un réseau cyclable complet, continu et sécuritaire¹.
- **Multiplier les supports à vélo sur tout le territoire.** L'incitation à l'utilisation du vélo doit s'accompagner de la multiplication des supports à vélo sur le territoire pour permettre aux utilisateurs de se stationner plus facilement. Les supports à vélo sont actuellement trop peu nombreux sur l'ensemble de la Ville de Québec, particulièrement si on la compare avec le stationnement automobile. De plus, les supports à vélo doivent être adaptés aux types de cadenas les plus sécuritaires. Il serait par ailleurs intéressant de développer des casiers à vélo qui permettraient de réduire les vols de vélos.
- **Accélérer le développement du service à Vélo, diversifier l'offre de vélos et ajuster la tarification.** Le nouveau service de location de vélos électriques du RTC

¹ Voir annexe 1 : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vanier/Visualiser.ashx?id=5343
Consulté le 17/06/2022

paraît prometteur mais il est jusqu'à présent totalement absent du quartier Vanier. Une meilleure couverture du territoire inciterait les citoyens.nes à délaisser l'automobile au profit du vélo. De plus, une diversification du type de vélo pourrait être intéressante puisque le vélo électrique n'est pas forcément un choix pertinent pour un trajet uniquement en basse-ville. Il reste cependant un obstacle important, à savoir la tarification du service. Il est actuellement peu intéressant et peu accessible pour les populations à faible revenu de dépenser 5\$ pour 30 minutes d'utilisation.

- **Améliorer l'offre de transport en commun.** Le quartier Vanier est actuellement peu accessible en transport en commun, ce qui réduit son attractivité. Pour un même trajet, le déplacement en autobus peut prendre 4.5 fois plus de temps qu'en voiture (et 2.1 fois plus de temps en autobus qu'en vélo!)¹. De plus, le transport en commun représente des frais collectifs bien moindres que l'automobile. Selon les résultats d'une étude récente, « pour chaque dollar payé par un individu pour se déplacer en automobile, la collectivité paie l'équivalent de 5,77 \$ en coûts sociaux, contre 1,21 \$ pour un transport en autobus (...) Les montants chutent alors drastiquement [pour le transport actif], soit 0,22\$ pour chaque dollar dépensé en vélo ou à pied. »²
- **Rendre l'autobus plus accessible en implantant dans sa grille tarifaire une mesure de tarification sociale basée sur le revenu pour les ménages qui gagnent moins que le niveau du revenu viable calculé pour l'agglomération de la Ville de Québec.** La Ville de Québec le sait, le quartier Vanier est un quartier fortement défavorisé. La tarification actuelle du Réseau de Transport de la Capitale apparaît particulièrement lourde pour une bonne partie de la population du quartier. L'abonnement mensuel représente en effet 12,3% du budget d'une personne sur l'aide sociale³, ce qui le rend souvent inaccessible. En tant que membre du Collectif pour un transport abordable et accessible à Québec (TRAAQ), la Ruche Vanier défend donc le droit à la mobilité des personnes à faible revenu vivant sur le territoire desservi par le Réseau de transport de la Capitale (RTC) et par le Service de transport adapté de la Capitale (STAC). Pour le TRAAQ :
 - « la mobilité représente un droit social qui doit être reconnu à tout citoyen et à toute citoyenne. En effet, de l'accès au transport en

¹ Trajet simulé entre l'Université Laval (rue de l'Université) et le bureau d'arrondissement des Rivières (330, rue Chabot). 9 minutes en voiture, 45 minutes en autobus en moyenne et 20 min à vélo.

² TVA Nouvelles, *Le transport routier coûte 5 fois plus cher à la société que le transport collectif*, Mai 2021, Disponible en ligne <https://www.tvanouvelles.ca/2021/05/20/le-transport-routier-coute-5-fois-plus-cher-a-la-societe-que-le-transport-collectif>

³ L'aide sociale est de 726\$ tandis qu'un abonnement mensuel au RTC est de 89,75\$ et il va encore augmenter au 1er juillet.

commun et adapté découle l'exercice des autres droits sociaux dont le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation, la liberté d'expression et le droit de vote. La mobilité assure donc la contribution des citoyennes et des citoyens à la société, de même que leur participation à la vie démocratique »¹

- **Développer l'autopartage de type Communauto.** Afin de réduire la place de l'automobile dans le quartier, entre autres le besoin de réserver de l'espace à des stationnements, nous proposons que la Ville soutienne de façon importante l'implantation de l'autopartage dans le quartier. Telle qu'énoncée dans le mémoire de Communauto, déposé dans le cadre de la consultation publique sur la Vision d'aménagement Wilfrid-Hamel-Laurentienne, un « véhicule en autopartage (...) remplace 10 véhicules en moyenne »². L'autopartage permet de plus de réduire le besoin en stationnements (un véhicule est utilisé en moyenne par 30 usagers différents et il est utilisé 43% du temps contre 5% pour un véhicule privé)³, ce qui cadre tout à fait avec l'ambition du PPU, tout en permettant aux ménages l'utilisant de faire des économies substantielles⁴.
- **Améliorer rapidement la sécurité aux différentes intersections du quartier.** La situation est actuellement particulièrement dangereuse pour bon nombre d'intersections. Il apparaît urgent de revoir le temps de traverse accordé aux piétons et d'envisager un autre type d'intersection qu'une intersection avec feux tricolores. Il arrive en effet de façon très fréquente de voir des automobilistes accélérer aux feux jaunes et brûler les feux rouges à des intersections. Les plus problématiques sont sur le boulevard Wilfrid-Hamel, entre autres à l'intersection de Marie-de-L'incarnation / Avenue Plante. Pour repenser cette intersection, nous recommandons à la Ville de mettre sur pied des ateliers de cocréation avec des résidents des quartiers Vanier et Saint-Sauveur.
- **Faire de la place aux commerces de proximité.** Si la Ville de Québec a pour objectif de développer le transport actif et le transport en commun et surtout de réduire la place de l'automobile, il apparaît indispensable de développer une offre de commerce de proximité afin de limiter les longs déplacements. Avec des actions comme des rues piétonnes ou partagées, la Ville stimulerait aussi l'attrait et la vitalité du commerce de

¹ TRAAQ, *Mission*, Disponible en ligne, <https://traaq.org/mission/>

² Communauto, *Mémoire Stratégie de Développement Durable*, Avril 2021, page 7.

³ Communauto, *Mémoire Stratégie de Développement Durable*, Avril 2021, Page 8.

⁴ Communauto, *Mémoire Stratégie de Développement Durable*, Avril 2021, Page 8.

proximité. Elle doit aussi prévoir dans le zonage de ses rues la possibilité d'exploiter des commerces.

Nous croyons que l'ajout de ces mesures est nécessaire pour réaliser le changement souhaité dans le quartier. Mentionnons aussi qu'il est primordial que la Ville démontre un leadership et une combativité exemplaires auprès du MTQ afin de concrétiser la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain et empêcher l'arrivée d'un futur 3^e lien dans le quartier, avec toute l'affluence automobile indésirée qu'il causerait dans le quartier.

3) L'environnement : Oser dans l'aménagement d'espaces verts à Vanier

Considérant :

- L'avancement négligeable d'amélioration de canopée à Vanier quand on réfère à la vision de l'arbre 2015-2025¹ (gain de 1% entre 2015 et 2021);
- L'impossibilité de rencontrer la cible (+12% à Vanier) pour 2025;
- Le manque de parcs et d'espaces verts publics dans le quartier;
- Le rythme soutenu de construction par les promoteurs qui va encore s'accroître afin de densifier le quartier;
- L'anticipation de promesses de verdissement qui ne seront pas honorées par les promoteurs si on se fie au passé récent;
- La difficulté d'influencer de façon efficace les propriétaires actuels dans un effort de plantation d'arbres concerté à très court terme;
- **L'urgence d'agir** sur les milieux urbains pour atténuer les effets désastreux anticipés des changements climatiques (penser aux villes d'Europe) et léguer à la prochaine génération un quartier sain où il fait bon vivre.

Nous sommes d'avis que le programme de verdissement proposé à la section 5.6 du PPU doit être à la fois clarifié, renforcé et mieux arrimé avec les stratégies de déplacements / mobilité et du cadre bâti.

Les clarifications requises

L'impact de chaque action du plan sur le taux de canopée global, par quartier et pour l'ensemble du territoire couvert par le PPU, doit être clarifié. Il est mentionné à la section 5.6 que les projets de verdissement majeurs ciblés dans le PPU permettent d'anticiper un gain

¹ Ville de Québec. 2015. Place aux arbres Vision de l'arbre 2015-2025». https://www.ville.quebec.gc.ca/apropos/planification/orientations/environnement/milieuxnaturels/docs/vision_arbre_2015_2025.pdf.

d'environ 2,74% de la canopée à l'échelle du territoire ciblé par le PPU¹. Ledit gain est nettement insuffisant. Le tableau présenté dans le PPU suivant la mention du gain anticipé de canopée, toujours dans la même section, présente des pourcentages de gains de canopée sur certains sites, mais ça semble avoir peu d'impact sur le taux de canopée global. Svp clarifier aussi la signification des pourcentages du tableau.

Propositions visant à renforcer les actions de verdissement

Afin d'atteindre ses objectifs, la Ville se doit de préserver et aménager les espaces verts déjà présents sur le territoire de Vanier inclus dans le PPU :

- Parc linéaire de la rivière St-Charles : Il est nécessaire d'améliorer l'accessibilité au parc linéaire de la rivière Saint-Charles. Effectivement, le parc constitue un espace vert riche qui se doit d'être accessible aisément pour toute la population de Vanier. Pour ce faire, nous devons envisager l'aménagement de certains terrains en bordure du parc. Lesdits terrains seront utilisés comme passerelles entre les infrastructures urbaines et le parc linéaire de la rivière Saint-Charles. Au détriment de logements ou de commerces, nous proposons que ces terrains « passerelles » soient verdis et renaturalisés. La création d'une bande verte plus large sur certains secteurs des rives du cours d'eau favorisera le maintien et le développement d'une faune plus diversifiée au cœur du quartier. Donc, en améliorant l'accessibilité au parc linéaire de la rivière Saint-Charles, nous allons, par surcroît, augmenter le taux de canopée du quartier et accroître le potentiel écologique de la rivière.
- Secteur SC_R_1 / SC_I_2 : Éliminer l'ajout d'usage I2 (industrie de haute technologie) et faire les démarches auprès des propriétaires actuels afin d'acquérir ce qui n'appartient pas encore à la Ville dans ce secteur. Il faut prioriser et favoriser les projets verts et communautaires dans ce secteur qui présente un fort potentiel d'augmentation de canopée. Un terrain humide pourrait aussi y être aménagé. Un espace vert public à cet endroit permettrait aux Vaniérois résidant au nord du secteur couvert par le PPU d'avoir accès à un espace vert d'envergure intéressante. Soulignons que « les plus grands parcs à échelle municipale sont essentiellement concentrés. Dans la portion sud de la zone prioritaire d'intervention »².
- Autres espaces : Notons qu'il existe de nombreux stationnements, des rues particulièrement larges ainsi qu'un grand nombre de terrains inoccupés ou zonés industriels. Il est nécessaire de repenser tous ces espaces qui pourraient contribuer

¹ PPU pôle urbain Wilfrid-Hamel Laurentienne, 2022, https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/ppu/ppu_wilfridhamel_laurentienne/docs/PPU_WHL_version_2022-05.pdf

² *Ibis*, p.23.

au verdissement et à l'augmentation de la canopée. Les futurs aménagements à l'intersection Beaucage et Bernatchez proposés dans le PPU représentent un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas suffisant. Grâce à de tels terrains, nous pourrions même créer des terres cultivables et des forêts nourricières, des initiatives qui rapprochent les citoyens de leur milieu et qui sont bénéfiques pour l'environnement. Ces projets pourraient se réaliser en partenariat entre la communauté, les organismes communautaires et le Ville de Québec. Les terrains vagues situés au sud de la voie ferrée sont là une opportunité à ne pas manquer. Ces terrains appartenant à Hydro-Québec offriraient l'espace idéal pour des projets de quartier nourricier et de verdissement. Encore une fois, nous demandons à la municipalité d'être ambitieuse et de favoriser les projets incluant la population, et qui répondent aux besoins de celle-ci.

- La ville semble faire confiance aux promoteurs immobiliers pour verdir le quartier. Malheureusement, ça ne sera pas suffisant. Pour pallier cette défaillance flagrante, les solutions et initiatives concrètes abondent. Entre autres, les offres de projets et de collaborations avec les initiatives citoyennes ainsi que les groupes communautaires se doivent d'être promues et grandement encouragées. Déjà, plusieurs idées fleurissent dans les organismes communautaires et les projets citoyens : pensons, entre autres, au comité Verdi Vanier. La future vision de Vanier se doit de graviter autour de l'axe central qu'est le partenariat Ville – Citoyen. La municipalité doit faire preuve d'ambition en faisant usage de son droit d'expropriation pour favoriser le verdissement sur les terrains offrant un haut potentiel de verdure.
- Imposer l'aménagement de toits verts sur tout nouvel édifice commercial ou à logement.

Conclusion

La transformation qui s'amorce sur le territoire du PPU, et plus particulièrement dans le secteur de Vanier, est une occasion unique de densifier la Ville, de la verdir et de la rendre plus conviviale. C'est aussi l'occasion de faire face aux enjeux climatiques par des aménagements urbains qui intégreront des solutions environnementales audacieuses et innovantes. La Ville doit participer activement à la lutte contre le réchauffement qui menace la qualité de vie de ses citoyens. Elle doit rester à l'affût des pratiques nouvelles en matière d'aménagement et faire évoluer ses programmes et règlements afin de permettre leur mise en place sur tout son territoire.

Enfin, pour la communauté de Vanier, trop longtemps défavorisée, trop longtemps négligée par l'administration municipale, ce PPU doit aussi être l'occasion d'un vaste projet de réduction

des inégalités sociales. À cet effet, La Ruche Vanier entend soutenir la Ville dans tous ses efforts.